



## Protocole proposé par le SAGC Plongée



### Capacité d'accueil des piscines .... Rappel :

C'est le nombre maximal de personnes (baigneurs et non baigneurs) pouvant se trouver simultanément dans l'établissement. La FMI (*Fréquentation Maximale Instantanée*)

Cette réglementation ne nous concerne pas, (*elle est applicable au quotidien pour une ouverture au public*).

Dans le cadre de notre activité associative nous limiterons à 10 personnes par ligne d'eau dans le cas extrême.

Deux créneaux vont être mis en place le jeudi, **le 1<sup>er</sup> de 19h à 20h**, **le 2<sup>ème</sup> de 20h à 21h**.

*Une prise de position pour l'un ou l'autre de ces créneaux sera demandée à chacun des adhérents.*

Il devra autant que possible s'y tenir.

### Accueil des Adhérents :

Dès l'entrée, les pratiquants doivent se désinfecter les mains avec une solution hydro alcoolique, et porteront le masque à chaque instant, y compris dans les vestiaires, jusqu'à l'arrivée sur le bassin et le commencement de l'activité physique et sportive.

Vestiaire collectif : Le vestiaire collectif **côté "Femme"** pour notre créneau, est accessible dans le strict respect des protocoles sanitaires. Le port du masque est obligatoire dans les vestiaires et le respect d'une distanciation physique de 1 mètre entre chaque personne est recommandé. Afin de garantir ce double respect, nous surveillerons les flux au sein des vestiaires (*ex : mise en attente dans le hall d'accueil, voir dans le sas d'entrée*)

Aucuns composants vestimentaires ne doivent rester dans le vestiaire, l'utilisation d'un sac plastique à usage unique pour y loger vos sacs ou vêtements est à votre disposition, un emplacement sera dédié à la dépose de celui-ci, à proximité du bassin.

Les douches : Approvisionnées en savon, sont toujours obligatoires, mais elles ne sont pas limitées en nombre de personne. **Le lavage des mains à l'entrée et à la sortie des sanitaires est obligatoire.** L'utilisation de sèche-cheveux est interdite vu le risque de propagation du virus.

### Déroulement de la séance d'entraînement :

Un responsable "COVID" sera nommé pour chaque créneau, son rôle sera de :

- ✓ surveiller le bon déroulement de l'accès au bassin, en ayant un œil sur l'accueil et le vestiaire, pour s'assurer de l'application des gestes barrières.
- ✓ d'organiser les lignes d'eau, et d'empêcher tout regroupement ou encombrement des lignes d'eau.
- ✓ **tenir un registre de présence par ligne d'eau et sur la "plage"**. (*Encadrants, Formateurs ou Entraîneurs et toutes personnes se trouvent dans l'enceinte de la piscine*)
- ✓ Inviter les baigneurs hors de l'eau à respecter les gestes barrières et le port du masque.

Les regroupements ou les discussions en bords de bassin (*Briefing ou formations uniquement*) sont soumis aux règles de distanciation physique selon les recommandations gouvernementales en vigueur.

Lors d'entraînement avec équipement de plongée (Stab, détendeurs etc..) il sera fortement conseillé, pour ceux qui en détiennent, d'utiliser leurs détendeurs personnels préalablement désinfectés

**Chaque bouteille d'eau sera repérée et marquée par son utilisateur.**

### La sortie de l'établissement :

Au terme de l'entraînement, - **¼ d'heure avant la fin du créneau horaire**, et ce par vagues afin de respecter le nombre de baigneurs dans les espaces restreints, la sortie du "bassin" sera de préférence immédiate.

Le passage à la douche est autorisé, uniquement rinçage rapide

L'adhérent remet son masque, regagne le vestiaire initial avec son sac de vêtement, se change, tout en respectant les règles de distanciation physique.